

DEPARTEMENT : GARD  
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 13 décembre 2008

*L'an deux mille huit et le treize décembre à 9 heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou « Salle Cavalier Bénézet 1<sup>er</sup> étage », sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.*

**Présents** : DURAND Yves - ISZEZUK Huguette - BLANC Louis - GRELLIER Nadine - PATRINOS Renée - SALTET Guy - THION Jean-Claude - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique - VIVENS Lucien - VILLARET Michel - CABBASSEDES Jean Urbain - DUCHESNE Christian - FESQUET Jérôme - VIDAL Thomas - BALSAN Jacques - CAPMAS Michel - TRIAIRE Daniel - GRIMAUD Danièle - DELORD Martin - TEISSIER Monique - COTE Corinne - BOUDES André - HERRERO Thérèse - AMASSE Nicole - CASTEILTORT Claude - ARNAL Frédéric - Yvette BERTRAND - CALAZEL André - MACQ Madeleine - BROUILLET Bernard.

**Objet : Couverture en Internet Haut Débit**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de l'Aigoual a confié à la Société ALTINET, la réalisation d'une étude pour déterminer précisément les moyens techniques à mettre en œuvre pour compléter dans les meilleures conditions la couverture Haut Débit des cinq communes non couvertes.

Cette étude a précisé :

- Les zones actuellement mal desservies,
- Les moyens techniques à mettre en œuvre pour couvrir ces zones en Internet Haut Débit,
- Les performances pouvant être atteintes en termes de nombres de foyers desservis ainsi que de débits possibles,
- Le coût de connexion pour l'utilisateur ainsi que les prix des différents services proposés,
- Une évaluation du coût de mise en place des services,
- A titre indicatif, les différents montages juridiques pouvant être mis en place pour la construction des réseaux d'accès.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Constate une insuffisance d'initiatives privées en matière de services de communication électronique à haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes au sens du deuxième alinéa du I de l'article L.1425-1 du CGCT,
- Approuve le principe de lancement d'une procédure de marché public en vue de la mise en place des services pour la couverture en Internet Haut Débit sur l'ensemble des zones blanches des cinq communes,
- Autorise le Président à passer et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Autorise le Président à demander les aides financières auprès du Conseil Général du Gard, de la Région Languedoc Roussillon, de l'Etat (DGE) et du DIACT Massif Central.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Martin DELORD.

ACTE ADMINISTRATIF  
DEPOSE LE  
29 DEC. 2008  
SOUS-PREFECTURE  
DU VIGAN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
De la publication le 31 DEC. 2008

